

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALVEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à sept heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 01.06.2026

Présents : Mesdames : Fabienne MARGUERIE ; Sarah MEYER ; Valérie SOLTREY ; Sophie VANHAY ; Marie VEUILLET
Messieurs : Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Jean RIZZI, Jean VEUILLET

Absents : Éric GOUVILLE

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Sophie VANHAY a été nommé secrétaire de séance

01.20260506 - Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Saint Pierre d'Alvey, le vendredi 5 juin 2026 à 7 heures 30,

Vu le code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 06/05/2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 pris en date du 21/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Saint Pierre d'Alvey ;

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM RIZZI Jean, HEBRARD Jean-François, MEYER Sarah, VEUILLET Marie. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Saint Pierre d'Alvey est fixé à :

- 1 délégué ;
- 3 suppléants ;

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

M. HEBRARD Jean-François

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. HEBRARD Jean-François : 10 voix

M. HEBRARD Jean-François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

RIZZI Jean, VANHAY Sophie, VEUILLET Marie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :
- M. RIZZI Jean : 10 voix
 - Mme VANHAY Sophie : 10 voix
 - Mme VEUILLET Marie : 10 voix

RIZZI Jean, VANHAY Sophie, VEUILLET Marie ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 8h32.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du : 2 septembre 2026
Publié le : 3 septembre 2026

A St Pierre d'Alvey,
Le 5 juin 2026

Le Maire,
Jean-François HEBRARD



La secrétaire,
Sophie VANHAY